

Activités présidentielles

" Rien de contraignant pour le Gabon "

SM
Libreville/Gabon

C'est ce qu'a affirmé, hier, le porte-parole de la présidence de la République, Ike Nguouni Aila Oyouomi, à propos de la Résolution du Parlement européen sur le Gabon. Au cours de cette conférence de presse, - la première du genre depuis sa prise de fonctions, il s'est également félicité de " l'appui de l'UE dans nos initiatives en faveur de la jeunesse gabonaise".

LE porte-parole de la présidence de la République, Ike Nguouni Aila Oyouomi, a effectué sa première sortie hier, en animant une confé-

rence de presse, au palais de la présidence de la République. Parmi les sujets abordés : la résolution du Parlement européen. Sur ce point, le conférencier estime qu'il n'y a rien de contraignant dans la résolution récemment votée par les Eurodéputés sur le Gabon. Et de regretter « que cette résolution soit à contre-courant de la réalité de la vie gabonaise ».

Le porte-parole de la présidence a déploré le fait que ladite résolution n'ait pas pris en compte les Actes du Dialogue politique tenu au stade d'Angondjé, lequel a permis à « plus de 1200 membres de la société civile et 500 acteurs politiques de s'exprimer ; sans compter la mise en place récemment



Photo : DCP

Le Porte-parole de la présidence de la République, Ike Nguouni Aila Oyouomi. Photo de droite : La presse nationale et internationale était au rendez-vous, hier.



Photo : DCP

d'un gouvernement d'ouverture». Ce qui, selon lui, a conduit à l'apaisement du climat politique au Gabon quelque peu tendu par la crise post-électorale. Et de rappeler que « notre pays tient à ce que le Parlement européen respecte le prin-

cipe de souveraineté étatique qui doit prévaloir dans les relations internationales ».

Qu'à cela ne tienne, soutiendra-t-il, cette résolution du Parlement européen ne devrait pas ternir la qualité des rela-

tions entre le Gabon et cette institution européenne. Occasion d'ailleurs pour Ike Nguouni Aila Oyouomi de se féliciter de l'excellence de la coopération entre l'Union européenne (UE) et le Gabon. Laquelle est traduite, entre

autres, par l'appui de l'UE aux initiatives du gouvernement gabonais en faveur de la jeunesse gabonaise, pour une meilleure formation professionnelle ; ainsi que dans d'autres projets en cours qui mettent en lumière les convergences de vues entre notre pays et UE.

Outre cette question, le conférencier est revenu sur l'essentiel des activités présidentielles ces derniers jours. Notamment la participation du chef de l'Etat à la 72e Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (Onu) tenue, la semaine écoulée, à New York (USA). Tout comme "l'accident de Kango" et le séminaire gouvernemental du Cap Esterias.

Tribune libre

La solidarité gouvernementale : se soumettre, se démettre ou disparaître " suite et fin "

Par Téléspore ONDO

Libreville/Gabon

AU-DELÀ de ce chapelet de reproches, il apparaît clair que dès lors qu'un membre du gouvernement n'est plus en odeur de sainteté avec le Premier ministre, pour maintenir la solidarité gouvernementale, le premier doit, soit se soumettre, soit se démettre. Visiblement, Bruno Ben Moubamba n'a choisi ni l'une, ni l'autre option. Il ne restait alors au Premier ministre qu'à « demander sa tête » au chef de l'Etat. Il l'a obtenue et a limogé l'ancien ministre d'Etat.

Toutefois, il convient de relever que le scénario n'aboutit pas toujours à ce résultat. En effet, l'on se souvient que Raymond Ndong Sima, en froid avec le chef de l'Etat et visiblement en « guerre » contre certains ministres « du giron présidentiel », ne pouvait obtenir une telle révocation. Dès lors, la solidarité gouvernementale n'a été retrouvée qu'au prix d'un renversement de la mécanique : « un Premier ministre ça ferme sa gueule. Si ça veut l'ouvrir, ça démissionne ou ça disparaît ».

Au-delà de ces variations, l'interprétation particulariste ou instrumentale des moyens de mise en œuvre de la politique présidentielle, le refus de se soumettre aux hiérarchies fixées par le décret portant nomination du gouvernement de la République ou d'accepter la répartition des portefeuilles ministériels, les tendances hégémoniques de certains ministres disposant de portefeuilles de souveraineté, les difficultés de certains ministres notamment de l'opposition d'exercer dans un environnement miné par une forte majorité parlementaire, l'absence de formation à l'exercice d'une fonction gouvernementale, la méconnaissance des règles de fonctionnement d'un Etat et d'un gouvernement modernes, etc., sont autant de causes individuelles qui remettent constamment en cause la solidarité gouvernementale.

Celle-ci est également mise à l'épreuve par des facteurs conjoncturels. Il s'agit notamment des dissensions ou courants à l'intérieur du parti majoritaire ou de la coalition majoritaire à l'Assemblée nationale entraînant des frictions au sein du gouvernement entre des ministres de tendance politique différente. C'est le cas des ministres membres du MOGABO qui semblent s'émanciper de la ligne du parti, donnant (à tort ou à raison) l'impression d'être des électrons libres, alors que le gouvernement découle de la majorité à la Chambre des députés. Un autre facteur conjoncturel de désolidarisa-

tion gouvernementale peut être l'ouverture du gouvernement à l'opposition dont les membres ne semblent soumis à aucune obligation vis-à-vis de la majorité à l'Assemblée nationale, encore moins du parti au pouvoir. Mieux, d'autres ont tendance à ne se soumettre qu'à la seule autorité du chef de l'Etat. C'est d'ailleurs ce qu'a voulu faire comprendre Bruno Ben Moubamba, solidaire avec le chef de l'Etat, en indiquant, dans sa conférence de presse, que « l'alliance objective entre lui et le chef de l'Etat est toujours intacte, en dépit de son éviction du gouvernement Issoze Ngondet II ». Aussi, n'a-t-il pas manqué d'exprimer sa reconnaissance au Président de la République, quant à la confiance qu'il lui avait renouvelée, lors du remaniement du gouvernement le 21 août 2017. Enfin, la pratique constitutionnelle et politique gabonaise a montré que les divisions dans le couple Président de la République-Premier ministre, la vacance de la présidence de la République et l'approche des élections présidentielles et parfois législatives constituent aussi des facteurs conjoncturels de déstabilisation de la solidarité gouvernementale.

III- Les propositions de maintien et de renforcement de la solidarité gouvernementale

Aussi, pour maintenir la cohésion gouvernementale et éviter une augmentation brutale des comportements attentatoires à la solidarité gouvernementale, nous semble-t-il important de faire des propositions non-exhaustives suivantes :

- renforcer les mécanismes de contraintes visibles ou discrètes : user constamment de l'arme de la révocation pour marquer les esprits ou du changement de hiérarchie, de l'amputation des attributions ou de remaniement par le jeu des chaises musicales ; user constamment du rappel à l'ordre à l'initiative du Premier ministre ;
- responsabiliser davantage le Premier ministre pour mieux affirmer son autorité sur l'ensemble de l'équipe gouvernementale en lui confiant effectivement la direction de conseils et réunions interministériels à son initiative et sur un ordre du jour qu'il est le seul à maîtriser ;
- clarifier les hiérarchies ministérielles selon un dosage qui tienne compte du poids politique, de la maturité politique et des compétences des ministres ;
- développer des synergies ministérielles entre plusieurs départements ;
- mettre en place de véritables coalitions de gouvernement autour d'un programme clair, consensuel et lisible pour les acteurs concer-

nés ;

- former, sous forme de séminaires, les membres du gouvernement et leurs collaborateurs immédiats aux principes de fonctionnement d'un Etat démocratique.

Ces propositions, dont l'objet n'est pas de transformer le gouvernement en une caste sans voix dissonante, visent seulement à conte-

nir les digressions permanentes et brutales. Car, selon une règle intangible et universelle : « un ministre, ça entrouvre seulement sa gueule et ça la referme immédiatement. Si non, ça démissionne ou ça disparaît ».

* Maître-assistant en droit public (Université Omar Bongo)

AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX (ANPN)

PROJET DE GESTION DE LA FAUNE ET DES CONFLITS HOMME-ELEPHANT (GeFaCHE)

APPEL A CANDIDATURE

Pour le recrutement d'un Assistant Technique, Conflit Homme-Eléphant (CHE)

Le Gouvernement gabonaise a obtenu un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial à travers la Banque mondiale d'un montant équivalent à 9 055 046 de US\$ pour financer le projet de Gestion de la Faune et des Conflits Homme-Eléphant (GeFaCHE), et se propose d'utiliser ces fonds pour le recrutement d'un Assistant Technique, Conflit Homme-Eléphant (CHE) dans le cadre de ce projet.

Le projet vise à réduire le braconnage des éléphants et les Conflits Homme-Eléphant (CHE) dans les zones-cibles du projet à travers : (i) les activités de lutte anti-braconnage, afin de sécuriser les éléphants dans leur habitat et de limiter ainsi les destructions de cultures, et (ii) les mesures de prévention et d'atténuation des CHE, afin de sécuriser les cultures contre les prédateurs des éléphants et de protéger ainsi les moyens de subsistance des communautés. Le projet est mis en œuvre par la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) qui en assure la coordination à travers sa cellule d'exécution.

Mission
L'objectif de la mission d'assistance technique CHE est de développer une méthodologie de collecte de données liées aux conflits Homme-Eléphant pour alimenter une base de données nationale CHE, complémentaire de la base de données sur les ressources naturelles

Profil du consultant
Les critères de qualification du candidat au poste d'Assistant Technique, Conflit Homme-Eléphant sont les suivants :

- Minimum Niveau Master en sociologie, anthropologie, ethnologie ou autres domaines pertinents.
- Expérience d'au moins 3 ans dans la thématique des conflits Homme-Faune.
- Bonne capacité de rédaction en français
- La connaissance de l'anglais serait un atout.

Durée des prestations
La durée d'intervention du consultant sera de quatre (4) ans (jusqu'en septembre 2021).

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse suivante : Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), résidence Royal Bâtiment B situé au quartier KALIKAK, Service Passation des Marchés au 1er étage et aux heures suivantes : de 08 heures à 15 heures 30 mn de lundi à vendredi ou par mail à : patri- cemezui03@yahoo.fr et ondo.assame@gmail.com.

Les dossiers de candidature doivent être déposés ou envoyés par email suivi d'un accusé de réception à l'adresse ci-dessus au plus tard le 03 octobre 2017 à 12 heures

Pr. Lee J.T WHITE
Secrétaire Exécutif ANPN